

MAIRIE DU CHATEAU D'OLONNE

Direction des Services Techniques 53 RUE SERAPHIN BUTON BP 1842 85118 LE CHATEAU D'OLONNE

À l'attention de M. TRECHOT Cyrille

CONTRÓLE TECHNIQUE CONSTRUCTION



RAPPORT FINAL

Mise aux normes accessibilité handicapés

85 180 LE CHATEAU D'OLONNE

Terrain de tennis couvert

N° DE CLIENT : 14156812_1 N° DE CONVENTION : 14156812

CHRONO : 21 DATE : 17/04/2015

VOTRE INTERLOCUTEUR APAVE: WILLIAM DANIEAU



Agence de La Roche sur Yon

Z.A. de Beaupuy 50, rue Jacques-Yves Cousteau CS 10042 85036 LA ROCHE SUR YON CEDEX

Tél. : 02 51 24 19 29 - Fax : 02 51 46 26 38

www.apave.com

RAPPORT FINAL

N° CONVENTION : 14156812 N° CHRONO : 21 DATE : 17/04/2015

OPERATION : Mise aux normes accessibilité handicapés

LIEU: 85 180 LE CHATEAU D'OLONNE

PHASE PROJET: Réception

DESTINATAIRES EN COPIE : ABMaîtrise d'oeuvre Mr ALVARADO

MISSIONS CONFIÉES:

		MISSIONS OBJET DU RAPPORT	INTERVENANTS
L	Solidité des ouvrages	Ø	WILLIAM DANIEAU
LE	Solidité des existants	Ø	WILLIAM DANIEAU
PS	Sécurité des personnes dans les constructions en cas de séismes	Ø	WILLIAM DANIEAU
SEI	Sécurité des personnes		
	Sécurité incendie	Ø	WILLIAM DANIEAU
Hand	Accessibilité des constructions aux personnes handicapées	Ø	WILLIAM DANIEAU

Les missions confiées non présentes dans ce rapport font l'objet d'un envoi séparé

Le Chargé d'Affaire

ORIGINAL SIGNE

Ce rapport a été validé par : WILLIAM DANIEAU

N° CONVENTION : 14156812 N° CHRONO : 21 DATE : 17/04/2015

SOMMAIRE

1. OBJET DU RAPPORT	4
2. DESCRIPTION SUCCINCTE DES OUVRAGES CONCERNÉS	4
3. MONTANT DES TRAVAUX ET DATE D'EXÉCUTION	4
4. RAPPEL DES DOCUMENTS	4
5. SYNTHÈSE DES AVIS ET OBSERVATIONS FORMULES	5
6. INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS AU MAITRE D'OUVRAGE	6
7 CONCLUSION	6

N° CONVENTION : 14156812 N° CHRONO : 21 DATE : 17/04/2015 RAPPORT FINAL

1. OBJET DU RAPPORT

Le présent rapport constitue une synthèse des observations que le Contrôleur Technique a pu formuler, lors de ses interventions, dans le cadre de la mission que lui a confiée le Maître d'Ouvrage. Il concerne les travaux réalisés à la date du 16/04/2015.

Mission faisant l'objet d'un rapport spécifique : Néant .

2. DESCRIPTION SUCCINCTE DES OUVRAGES CONCERNÉS

Opération : Mise aux normes accessibilité handicapés

Caractéristiques générales : Travaux de mise en conformité accessibilité handicapés

Partie d'ouvrage traitée dans le cadre du présent rapport :

Terrain de tennis couvert

3. MONTANT DES TRAVAUX ET DATE D'EXÉCUTION

Terrain de tennis couvert

Montant des travaux déclarés par le Maître d'Ouvrage dans la convention ou le marché de contrôle technique : non transmis

Date de Déclaration d'ouverture de chantier : 21/01/2015

4. RAPPEL DES DOCUMENTS

Dans le cadre de notre mission, nous avons émis les documents suivants:

Rapport initial n°5 Date: 30/06/2014 Version n°: TENNIS COUVERT Version n°: Annule et remplace le Date: 10/07/2014 Rapport initial n°10

précédent

Rapport intermédiaire sur examen de document : n°17

RAPPORT FINAL

N° CONVENTION : 14156812 N° CHRONO : 21 DATE : 17/04/2015

5. SYNTHÈSE DES AVIS ET OBSERVATIONS FORMULES

Mission Hand - Accessibilité des constructions aux personnes handicapées

La réalisation de nos actes est conditionnée par la fourniture effective au contrôleur des documents et justificatifs (plans et autres documents techniques) indiqués dans la norme NFP 03-100.

5.1. Les observations qui à notre connaissance n'ont pas été suivies d'effet, sont résumées ci-dessous :

Sans observation		
Mission LE - Solidité	des existants	
Sans observation		
Mission PS - Sécurite	té des personnes dans les constructions en cas de séismes	
Mission PS - Sécurite Sans observation	té des personnes dans les constructions en cas de séismes	

Sans observation

RAPPORT FINAL

N° CONVENTION : 14156812 N° CHRONO : 21 DATE : 17/04/2015

6. INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS AU MAITRE D'OUVRAGE

6.1. Précisions complémentaires sur la mission de C.T.C.

Conformément à nos conditions d'intervention, notre mission prend fin à la remise du rapport final. Les modifications intervenues sur l'ouvrage postérieurement à ce rapport, ne relèvent pas de la mission confiée. Il ne nous appartient pas de nous assurer que nos avis sont suivis d'effet, ni de prendre ou de faire prendre les mesures nécessaires pour remédier aux défectuosités signalées.

6.2. Exploitation de l'ouvrage

L'ouvrage a été construit en regard des hypothèses d'exploitation, précisées dans les marchés de travaux. Tout changement intervenant dans les conditions d'exploitation (hygrométrie, charges d'exploitation, nettoyage, température, interruption d'exploitation, etc.) peut avoir une incidence sur certaines parties de l'ouvrage, et doit faire l'objet d'une étude particulière.

6.3. Maintenance de l'ouvrage

7. CONCLUSION

Pour qu'un ouvrage de bâtiment perdure, il faut nécessairement que soit assurée la maintenance de toutes les parties de l'ouvrage.

Celle-ci peut être réalisée d'une manière systématique en s'appuyant sur des logiciels informatiques ou bien encore plus simplement au travers de contrats d'entretien passés avec les entrepreneurs ayant réalisés les travaux.

Elle doit tendre vers une prévention intelligente pour éviter les désordres et les pertes d'exploitation éventuelles. Il conviendra d'assurer un entretien régulier des ouvrages.

Ce rapport est établi à la fin des travaux dans le cadre et dans la limite des missions confiées à APAVE par le Maître d'Ouvrage et récapitule les avis qui ont été émis sur les documents qui nous ont été fournis.